



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°92/2021 du Conseil communautaire Séance du 5 juillet 2021

Date d'envoi de la convocation = 29 juin 2021
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 56
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Charles BASCLE, Jean-Yves CHAPELET, Sandrine ANGLEZAN, Christian BAUME, Michel CEGIELSKI, Anthony CELLIER, Monique GRAZIANO-BAYLE, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Justine ROUQUAIROL, Thierry VINCENT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Stéphane MAURIN, Fred MAHLER, José RIEU, Patricia CHENEL, Manon CROUSIER, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Florian REYROLLE, Muriel ROY-CROS, Julie MERCIER, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Ghislaine DE VERDUZAN, Hervé GINOT, Catherine PECASTAING, Vincent ROUSSELOT, Marie-Chantal PIONNIER, Christine SALANCON, Michel COULLOMB, Nathalie LACOUSSE, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Philippe PAQUIER, Guy AUBANEL, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marjorie SABATON, Véronique HERBE, Sophie GUIGUE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Gérard ESTELLE

Absents ayant donné procuration : Philippe BERTHOMIEU à Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON à Anthony CELLIER, Michèle FOND-THURIAL à Monique GRAZIANO-BAYLE, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Maria SEUBE à Bernard DUCROS, Yves CAZORLA à Manon CROUSIER, Olivier ROBELET à Benoit TRICHOT, Didier BONNEAUD à Thierry VINCENT, Catherine CHANTRY à Fred MAHLER, Christine CLERC à Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN à Hervé GINOT, Daniel MOUCHETANT à Claire LAPEYRONIE, Dominique ASTORI à Gérald MISSOUR, Éric AJASSE à Nathalie LACOUSSE

Absents : Pascale BORDES, Corine MARTIN, Alain POMMIER, Robert GAUTIER, Jean ROCHE.

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

Objet : Fixation du prix de l'eau potable et de l'assainissement pour les entreprises installées sur le PRAE Marcel-Boiteux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1,

Vu la Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015,

Vu l'article L 2224-12-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la couverture des charges du service par les redevances (principe d'équilibre en recettes et en dépenses),

Vu la convention sur les conditions de raccordement des réseaux d'eau créés dans le cadre des travaux d'aménagement du Parc Marcel Boiteux,

Considérant dans le même temps la rétrocession des réseaux de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées du PRAE Marcel Boiteux à la Communauté d'Agglomération,

Considérant le prix de fourniture d'eau par le CEA, à la Saur et la nécessité d'ajouter à ce prix les frais d'exploitation des réseaux,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Eau et Assainissement du 10 juin 2021,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- de fixer, à compter du 15 juillet 2021, le prix de l'eau et de l'assainissement pour les entreprises desservies par les réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif du PRAE Marcel-Boiteux de la façon suivante :
- Eau potable : 1,62 € HT/m³
 - Assainissement : 2,35 € HT/m³

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 5 juillet 2021.

Le Président
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique en Préfecture et publié le

